

« *Mes dernières pensées* »
Mémoires de Madame Roland

Édité par Sophie Marchand et Maurizio Melai

INTRODUCTION

Marie-Jeanne Phlipon, épouse de l'ancien ministre Jean-Marie Roland de La Platière, est incarcérée à l'Abbaye le 1^{er} juin 1793 pour ses prises de position et ses accointances girondines. Relâchée le 24, elle est arrêtée de nouveau le jour même et conduite à Sainte-Pélagie, qu'elle ne quittera que le 31 octobre pour être transférée à la Conciergerie, puis menée à la place de la Révolution où elle sera exécutée. Celle qui fut souvent la plume de son mari et côtoya les principaux acteurs de la Révolution emploie ces quelques semaines à écrire frénétiquement : des lettres et des textes publics, voués à protester contre les modalités de son arrestation et à se justifier auprès de l'opinion publique, mais aussi des écrits plus personnels, bribes d'autobiographie, lettres, anecdotes, notices historiques chargées de fixer la trace des événements récents, qu'elle a vécus de l'intérieur et sur lesquels elle compte bien faire entendre sa vérité. Rédigés sur des cahiers qu'elle transmet clandestinement aux amis demeurés libres, sans cesse menacés d'être saisis, brûlés, de servir de preuve à charge lors d'un procès indéfiniment retardé, ces textes portent la trace de l'urgence, à la fois conscience de la précarité d'une existence entraînée dans le flot de l'histoire et nécessité de *dire*, de donner forme à un parcours singulier et exemplaire. Michelet écrira d'elle que, comme Robespierre, elle était née « scribe » : « Préoccupés [...] du style, autant que des affaires, ils ont écrit la nuit, le jour, vivant, mourant,

dans les plus terribles crises et presque sous le couteau, la plume et le style furent pour eux une pensée obstinée¹. »

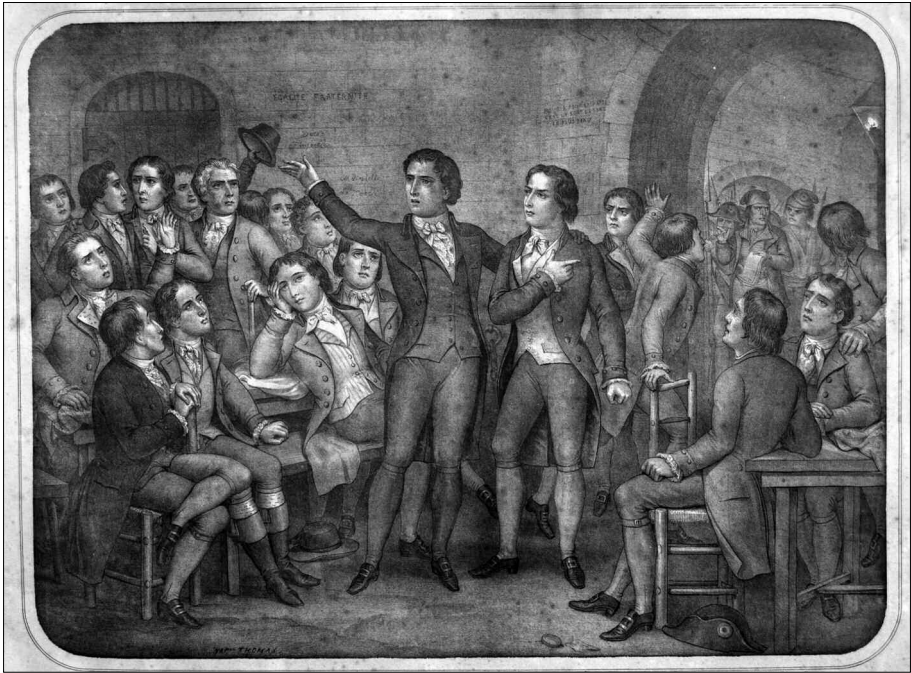
Après la Terreur, Louis-Augustin Bosc d'Antic réunit les divers manuscrits. Il les ordonne, les expurge de ce qui pourrait ternir la réputation de son amie (référence à son amour pour Buzot, allusions à des inimitiés personnelles) et les publie en 1795 sous le titre d'*Appel à l'impartiale postérité*. Repris sous le titre de *Mémoires de Madame Roland* à partir de 1820 et maintes fois republiés depuis, ces textes ne feront l'objet d'une véritable édition critique, philologiquement rigoureuse et complète, qu'en 1905.

Ces *Mémoires* nous ouvrent l'intérieur des prisons de la Terreur, donnent accès à l'intimité d'une conscience hantée par les enjeux personnels et collectifs de l'histoire en marche ; ils bruissent de l'incertitude du présent, de l'angoisse de l'avenir, de la nostalgie d'un idéal héroïque forgé à la lecture de Plutarque et de Rousseau. Le plus poignant peut-être de ces fragments, le plus emblématique aussi de cette écriture placée sous le signe d'un tragique résolument moderne, est celui intitulé « Mes dernières pensées ». En octobre 1793, Madame Roland, qui a vu les espoirs de l'insurrection girondine balayés par les troupes de la Convention et assiste aux préparatifs d'un procès dans lequel elle s'attend à être citée, prend la décision de mourir. Incapable de se procurer du poison, elle choisit de se laisser mourir de faim. De ce geste, elle s'explique dans des lettres à sa fille et à sa bonne et dans un texte à valeur de testament, qu'il nous a semblé utile de faire figurer dans ce volume, tant il témoigne, par sa manière d'entremêler le politique et le biographique le plus intime, l'héroïque et le concret, le moral et le matériel, du caractère inouï et profondément poignant de cette expérience du présent révolutionnaire qui oblige à repenser les modèles anciens, à se réinventer un destin.

Ce destin demeurera un destin de papier : la prisonnière n'accomplira pas son projet. Envoyée à l'infirmerie, elle survivra pour assister à son procès. Le 8 novembre, elle sera guillotinée, forgeant, par sa mort exemplaire et son ultime déclaration (« Ô Liberté, que de crimes on commet en ton nom »), une autre légende tragique. Deux jours plus tard, son mari se donnera la mort, suivi, en juin 1794, par Buzot.

Que faire face au torrent de l'Histoire qui n'épargne aucun de ses acteurs, ni même ses protagonistes ? La condamnation à mort des Girondins constitue un tournant décisif dans l'histoire de la Révolution française, tournant qui met Madame Roland face à un dilemme : comment mourir ? Et

¹ Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, éd. Gérard Walter, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1939, t. I, p. 836.



Nap. on [Napoléon] Thomas, *La Dernière Heure des Girondins*, Lyon, V^e Gadola éd., Cours de Brosse, 2; Paris, Impr. V^e Gosselin, rue St Jacques, 71, [1876].

surtout, quel sens donner à sa fin de vie, comment transformer ses derniers instants et ses dernières pensées en acte politique et idéologique, en testament moral et intellectuel? Plusieurs possibilités s'offrent à elle, possibilités qui correspondent à autant de conceptions de l'existence et qu'elle passe en revue l'une après l'autre avant de délibérer. C'est donc à un procès intérieur qu'elle se soumet, car le seul procès qui compte est celui qui se déroule dans sa conscience, dans la solitude de sa cellule, et non cette farce que les Montagnards s'appêtent à lui faire subir.

Être ou ne pas être? Être maître de son destin en s'infligeant elle-même la mort ou attendre de subir ce destin que d'autres ont établi? C'est toute la question. Ne pas être signifierait épouser une conception tragique de l'existence, en reconnaissant l'impuissance de la volonté individuelle et humaine devant le *fatum*, étymologiquement *ce qui est dit*, qui coïncide dans son cas avec la sentence de mort décrétée par ses ennemis. C'est donc un modèle tragique dégradé et souillé que lui offrent les Montagnards, une parodie de tragédie dans laquelle la férocité humaine, Dieu caché mais bien reconnaissable derrière une machinerie grossière et trop voyante, incarnée par la guillotine, remplace les mystérieux desseins célestes.

Tout comme cet idéal tragique, qui, dans cette forme dégradée, ne peut certainement pas être accepté par Madame Roland, un autre modèle et une autre vision du monde sont mis à distance. Il s'agit du modèle des Lumières, présent en filigrane tout au long du testament, mais refusé en tant qu'idéal anachronique, dépassé et enterré par l'Histoire, rendu caduc par un retour du refoulé irrationnel qui neutralise toute velléité de perfectibilité et de progrès humain. Si Madame Roland est persuadée que « nous sommes nés pour chercher le bonheur et pour être utiles à celui d'autrui », elle se rend compte que cet idéal est irrecevable après les événements historiques dont elle a été le témoin. Si elle ouvre son testament par une profession de foi qui renvoie aux idéaux des Lumières, en affirmant que la vie est un bien qui nous appartient, elle sait que c'est surtout la mort qui désormais lui appartient. La mort est même la seule chose qui lui appartienne encore, la chose qui par conséquent lui devient la plus chère et que personne ne pourra lui voler.

Sûre d'elle-même et de ses choix, drapée dans un *ethos* à la fois mélodramatique et romain, en victime innocente trouvant dans le modèle du stoïcisme une compensation à l'injustice présente, Madame Roland tient à se distinguer de ceux de ses contemporains qui se sont laissé mener sans broncher à l'échafaud ou ont, par pusillanimité, cherché à retarder le moment fatidique. Celle pour qui la liberté n'est pas faite « pour ces faibles individus qui songent encore à conserver leurs jours lorsque la patrie est dans les larmes » se dit prête à supporter le malheur. Par le choix du suicide, elle s'approprie son destin, déjoue les plans de ses ennemis, se soustrait à la théâtralité infamante des exécutions publiques : sa mort n'est pas subie, mais active, offensive ; elle sape les fondements de l'ordre honni. C'est, pour elle, la seule manière de périr avec gloire et, pour ainsi dire, utilement. Temporiser, c'est pactiser. Il faut agir et le faire selon des modalités propres, hors d'un modèle tragique confisqué et dégradé par la Terreur.

Que reste-t-il de la tragédie et de son efficacité morale et politique, dans la passivité et l'inhumanité spectatrice de cette « génération férocisée » mue par « la joie cannibale de voir couler du sang » ? À ce « peuple imbécile », il ne faut que du pain et des jeux, et, en l'absence de pain, sa « nature dégradée » se satisfait des cadavres que lui jettent des « hommes de boue qui couvrent d'un masque d'énergumène leurs passions viles et leur lâcheté ». Madame Roland voit la Terreur comme une gigantesque mascarade, et ne manque pas de rappeler dans ses *Mémoires* à quel point ses principaux acteurs ont aimé le théâtre. Ce dernier se trouve donc entraîné dans la faille historique, mis en accusation, récusé.

À cette tragédie dévoyée, la prisonnière oppose le modèle de l'héroïsme romain. Celle qui avoue dans ses *Notes* s'être rêvée en « Tacite de la France » trouve dans la grandeur solitaire, dans la fermeté des « âmes fières qui méprisent la mort et savent à propos la donner », la véritable liberté. Nourrie des lectures qui lui ont appris à « commander [ses] sens » et « mépriser la vanité », elle entrevoit dans le suicide un geste exemplaire, ultime pied-de-nez à ses ennemis et condition d'une survie glorieuse dans la postérité. Répondant par l'esquive et le mépris à leur théâtralité factice et à leur grandeur de pacotille, elle leur refuse le plaisir d'un simulacre de justice, se revendique maîtresse de son propre destin et appelle, dans son dernier cri testamentaire, son amant à l'imiter : « que ce généreux courage qui fait ma justification l'achève par ton dernier acte ». Le parti pris du suicide n'a rien d'un repli personnel. S'il constitue indéniablement un choix intime et manifeste un désir d'effacement qui contraste avec la débauche spectaculaire de la Terreur, il est explicitement motivé par un souci d'exemplarité et une pensée du bien commun et de l'intérêt de la France. Se plier au rituel de l'exécution publique, c'est réaliser le projet de ses ennemis sans « rien produire d'avantageux à personne ». Mourir de sa propre volonté revient à refuser de paraître « à [son] tour sur la scène » et de participer à son corps défendant à la légitimation d'un pouvoir fondé sur des faux-semblants et sur une instrumentalisation du peuple. Dans ce refus, d'autres trouveront les armes d'une résistance plus heureuse dans ses résultats, ou, du moins, un modèle de fermeté et de grandeur.

C'est donc sans regret que Madame Roland envisage de quitter cette « autre Babylone ». La vision traumatique de la ville corrompue et assoiffée de sang s'efface vite devant le souvenir, teinté de rousseauisme, de ces « campagnes solitaires dont le spectacle [l']a si souvent émue », d'un idéal rustique qui constitue le seul spectacle légitime et vertueux. La mort elle-même apparaît comme un havre qui transpose dans l'au-delà l'utopie moraliste du refuge au désert et permet à l'amour interdit de se réaliser. Là, Madame Roland pourra se « reposer ». Il est loin, alors, le ton de la déploration tragique. Le testament prend des accents d'espoir. Espoir encore quand triomphe de la logique tragique un imaginaire mélodramatique fortement teinté de déisme. Fille des Lumières, Madame Roland sait que « le règne des méchants ne peut être de longue durée ». Au simulacre de tribunal, à cet « insultant appareil » que lui proposent les Montagnards, elle préfère la justice et la compréhension de cet « Être suprême, âme du monde, principe de ce [qu'elle sent] de grand, de bon et d'heureux ». La partie philosophique du testament s'achève ainsi sur la promesse d'être réunie à l'essence de cette

divinité qui lui prouve qu'elle « émane de quelque chose de meilleur » que ce qu'elle voit. La partie intime, elle, se clôt sur la certitude que, de son expérience et de ses choix, quelque chose restera à la postérité, comme un « riche héritage » qui, au-delà de sa fille, imprégnera les générations futures.

Si le tragique, en tant que vision du monde, semble ainsi, dans la majeure partie du testament, mis à distance, soit parce qu'il a été dévoyé par l'expérience présente, soit parce qu'il s'avère peu compatible avec le culte de l'énergie qui est celui de Madame Roland, le style tragique informe en revanche le texte tout entier. De l'épigraphe, qui renvoie certes à un modèle tragique alternatif et contesté, à l'anaphore finale des adieux, en passant par les expressions figées (« la terreur étend son spectre de fer », « le crime insolent triomphe », la récurrence des termes « fureur », « passions », « malheur »...) et une grandiloquence à laquelle la prisonnière ne sait pas toujours résister, tout se ressent de la lectrice des grands tragiques et d'une rhétorique on ne peut plus classique. Celle-ci ne représente pas seulement des souvenirs de lecture : ces *topoi* tragiques, ces expressions figées, ce style pathétique qui use volontiers du dialogue et de l'adresse constituent autant de moyens d'établir avec un lecteur absent mais espéré un lien empathique. La langue de la tragédie, quand bien même elle ne s'articule plus à un modèle idéologique, offre à la prisonnière la certitude d'être entendue et comprise, de rendre audible un message nouveau, promesse d'une sortie du tragique. Si cette langue de la tragédie peut encore apparaître comme un modèle d'intellection du réel, elle porte désormais la conscience d'un autre tragique, résolument moderne. Celui d'une situation historique inouïe, qui nous force à dire l'indicible avec des mots usés. « Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques », disait André Chénier, autre condamné à mort dont le testament colore aujourd'hui notre vision de la Terreur.

NOTE SUR LA PRÉSENTE ÉDITION

Nous publions le texte établi par Claude Perroud dans son édition des *Mémoires de Madame Roland* de 1905 (Paris, Plon). Le texte intitulé « Mes dernières pensées », que nous reproduisons, se trouve dans cette édition aux pages 267-277.

MES DERNIÈRES PENSÉES

*To be or not to be: it is the question*¹.
Elle sera bientôt résolue pour moi.

La vie est-elle un bien qui nous appartienne? Je crois à l'affirmative; mais ce bien nous est donné à des conditions sur lesquelles seule l'erreur peut tomber.

Nous sommes nés pour chercher le bonheur et pour être utiles à celui d'autrui; l'état social étend cette destination comme toutes nos facultés, sans rien créer de nouveau.

Tant qu'il existe devant nous une carrière où nous pouvons pratiquer le bien et donner un grand exemple, il convient de ne point la quitter; le courage consiste à la remplir en dépit du malheur. Mais si la malveillance y prescrit un terme, il est permis de le devancer, surtout si la force de subir son dernier effet ne doit rien produire d'avantageux à personne. Lorsque j'ai été mise en arrestation, je me suis flattée de servir la gloire de mon mari et de concourir à éclairer le public, si l'on m'intentait un procès quelconque². Mais il aurait fallu commencer alors ce procès, et nos persécuteurs étaient trop habiles pour choisir si mal leur temps. Ils ont été circonspects tant qu'ils ont pu craindre quelques revers de la part de ceux mêmes, qui, s'étant soustraits à leur violence, inspiraient le zèle de les défendre. Aujourd'hui que la terreur étend son spectre de fer sur un monde abattu, le crime insolent triomphe; il aveugle, il écrase, et la multitude ébahie adore sa puis-

¹ La célèbre formule tirée de l'*Hamlet* shakespearien est ici mal citée par Madame Roland, qui écrit « *it is the question* » au lieu de « *that is the question* ». Il faut souligner que citer Shakespeare, et qui plus est en langue originale, n'est pas une opération banale à une époque où l'on connaissait mal les textes du barde anglais, qui circulaient en France essentiellement par le biais des traductions de Laplace (1745-1748) et Letourneur (1777) ou par les adaptations édulcorées de Ducis (son *Hamlet* est de 1769). La référence à Shakespeare, alors considéré comme un dramaturge barbare à cause de la violence extrême de ses tragédies, doit immédiatement immerger le lecteur dans une dimension d'horreur inédite et indicible, que la langue française et les références à la tradition classique nationale ne semblent pas suffire à traduire.

² Madame Roland est arrêtée le 1^{er} juin 1793, à la suite de la proscription des Girondins. Alors que son mari prend la fuite en quittant Paris, elle se laisse arrêter à son domicile situé rue de la Vieille Bouclerie.

sance. Une ville immense, nourrie de sang et de mensonges³, applaudit avec fureur à d'abominables proscriptions qu'elle croit affermir son salut.

J'ambitionnais, il y a deux mois, l'honneur d'aller à l'échafaud; on pouvait parler encore, et l'énergie d'un grand courage aurait servi la vérité; maintenant tout est perdu. Cette génération, *féroçisée*⁴ par d'infâmes prédicateurs du carnage, regarde comme des conspirateurs les amis de l'humanité; elle prend au contraire pour ses défenseurs ces hommes de boue qui couvrent d'un masque d'énergumène leurs passions viles et leur lâcheté⁵. Vivre au milieu d'elle, c'est se soumettre avec bassesse à son affreux régime ou lui donner lieu de commettre de nouvelles atrocités.

Je sais que le règne des méchants ne peut être de longue durée; ils survivent ordinairement à leur pouvoir et subissent presque toujours le châtiement qu'ils ont mérité⁶.

Inconnue et ignorée je pourrais, dans la retraite et le silence, me distraire des horreurs qui déchirent le sein de ma patrie, et attendre, dans la pratique des vertus privées, le terme de ses maux. Prisonnière et victime désignée je ne prolongerais mon existence qu'en laissant à la tyrannie un moyen de plus de s'exercer.

Trompons-la du moins, puisque nous ne pouvons la renverser.

Pardonne-moi, homme respectable⁷, de disposer d'une vie que je t'avais consacrée; tes malheurs m'y eussent attachée, il m'eût été permis de les adoucir; la faculté m'en est ravie pour toujours, et tu ne perds qu'une ombre, inutile objet d'inquiétudes déchirantes.

³ Le thème de la ville monstrueuse et corrompue, ayant perdu tout contact avec la nature et la vérité, constitue un fil rouge des *Mémoires* de Madame Roland. Le Paris de la Terreur qu'elle évoque, Babylone des temps modernes, personnifié et représenté comme un monstre anthropophage, contribue à créer un imaginaire citadin sombre et apocalyptique, imaginaire certes de matrice ancienne et biblique, mais remotivé et re-sémantisé dans le contexte postrévolutionnaire.

⁴ Ce néologisme témoigne de la nécessité que ressent Madame Roland de trouver des termes nouveaux pour décrire l'horreur indicible de la réalité historique.

⁵ Madame Roland fait bien évidemment allusions aux Montagnards, et en premier lieu à son ennemi juré Danton.

⁶ Madame Roland s'appuie sur un langage chrétien pour proposer une logique providentielle et manichéenne foncièrement anti-tragique. Cette logique se rapproche de celle qui sous-tend le mélodrame, genre naissant, qui sera défini par Nodier comme « la moralité de la Révolution » et qui traduit une vision du monde alternative au tragique incarné par la Terreur.

⁷ Le mari de Madame Roland, Jean-Marie Roland de La Platière (1734-1793), joua un rôle de premier plan dans la vie politique française au cours des années révolutionnaires. Éminent économiste et représentant du parti girondin, il fut notamment ministre de l'Intérieur entre 1792 et 1793. Il se suicida le 10 novembre 1793, deux jours après l'exécution de sa femme.

Pardonne-moi, chère enfant, jeune et tendre fille⁸ dont la douce image pénètre mon cœur maternel, étonne mes résolutions. Ah! sans doute, je ne t'aurais jamais enlevé ton guide, s'ils avaient pu te le laisser : les cruels! ont-ils pitié de l'innocence? – Ils ont beau faire, mon exemple te restera; et je sens, je puis me dire, aux portes mêmes du tombeau, que c'est un riche héritage.

*Et toi que je n'ose nommer*⁹! – Toi que l'on connaîtra mieux un jour en plaignant nos communs malheurs; toi que la plus terrible des passions n'empêcha pas de respecter les barrières de la vertu, t'affligerais-tu de me voir te précéder aux lieux où nous pourrions nous aimer sans crime, où rien ne nous empêchera d'être unis? – Là se taisent les préjugés funestes, les exclusions arbitraires, les passions haineuses, et toutes les espèces de tyrannie. Je vais t'y attendre et m'y reposer : reste encore ici-bas, s'il est un asile ouvert à l'honnêteté; demeure, pour accuser l'injustice qui t'a proscrit. Mais si l'infortune opiniâtre attache à tes pas quelque ennemi, ne souffre point qu'une main mercenaire se lève sur toi, meurs libre comme tu sus vivre, et que ce généreux courage qui fait ma justification l'achève par ton dernier acte.

Vous tous que le ciel dans sa bonté me donna pour amis, tournez vos regards et vos soins sur mon orpheline; jeune plante arrachée du sein natal qui l'a nourrie, elle languirait souillée peut-être ou barbarement froissée du passant; vous lui donnâtes un abri consolateur et bienfaisant, puisse-t-elle y fleurir et vous charmer de son éclat et de ses parfums! Ne gémissiez point d'une résolution qui met fin à mes épreuves; je sais supporter le malheur, vous me connûtes, et vous ne croirez point que la faiblesse ou l'effroi m'ont dicté le parti que je prends. Si quelqu'un pouvait me répondre que, devant le tribunal où l'on traduit tant de justes, j'aurais la liberté de signaler les tyrans, je voudrais y paraître à l'heure même; mais l'expérience nous a trop appris que cette vaine formule de jugement n'est qu'un insultant appareil dont on a soin de retrancher pour les victimes la faculté de s'exprimer¹⁰.

⁸ Sa fille, Marie Thérèse Eudora Roland (1781-1858), sera éduquée, après la mort de ses parents, par le naturaliste Louis-Augustin Bosc d'Antic, grand ami de Madame Roland et premier éditeur de ses mémoires. Eudora épousera ensuite un autre admirateur et éditeur des écrits de sa mère, Pierre Léon de Champagneux.

⁹ Son amant, François Buzot (1760-1794), qu'elle n'ose nommer, est aussi un homme politique de premier plan, qui siégea notamment à la Convention en tant que député girondin. Au moment de l'arrestation des Girondins, le 2 juin 1793, il prit la fuite et vécut caché aux environs de Saint-Émilion, où il se suicida en juin 1794.

¹⁰ Note de Madame Roland : « Voyez Gorsas condamné : il va mourir, il est dans leurs mains, ils lui interdisent de parler, et voilà le sort d'un des courageux apôtres de la liberté! » Antoine-Joseph Gorsas (1752-1793), député à la Convention, siégea d'abord à la Montagne, avant d'entrer en conflit avec son parti et de se rapprocher des Girondins. Il fut guillotiné le 7 octobre 1793.

Attendrais-je donc qu'il plût à mes bourreaux d'indiquer l'instant du supplice et d'augmenter leur triomphe des insolentes clameurs auxquelles je serais exposée? Certes! je pourrais les braver, si ma fermeté devait instruire le peuple imbécile; il n'est plus fait pour rien sentir que la joie cannibale de voir couler du sang qu'il ne court pas de risque à répandre¹¹.

Il est venu ce temps prédit où, demandant du pain, on lui donne des cadavres¹²; mais sa nature dégradée se repaît du spectacle, et l'instinct satisfait de la cruauté lui rend la disette supportable, jusqu'à ce qu'elle devienne absolue.

Peut-être, dira-t-on, n'étendraient-ils pas jusque sur vous leur fureur, ces dominateurs du jour qui sacrifient tous ceux qu'ils craignent! – Eh! ne voyez-vous pas qu'ils s'en réservent la facilité par le soin qu'ils ont eu de me comprendre dans l'acte absurde d'accusation contre les républicains qu'ils haïssent¹³?

Je respirerais donc sous leur bon plaisir, jusqu'à ce qu'il leur prît fantaisie de me faire paraître à mon tour sur la scène, et de décider enfin la disparition d'un redoutable témoin de leur scélératesse? – Oui redoutable, car mes yeux les ont longtemps pénétrés, mon âme les vomit, et mon courage les a défiés; ils le savent: donc ils doivent me perdre.

Mais les chances d'une révolution nouvelle, l'approche des étrangers! – Que m'importe pour mon salut? Je n'aimerai pas mieux de le devoir aux Autrichiens que de recevoir la mort des Français qui règnent aujourd'hui; ils sont également ennemis de mon pays, et je ne veux rien d'aucun d'eux que leur honorable haine¹⁴.

Oh! s'ils avaient eu mon courage, ces êtres pusillanimes, ces hommes qui n'en méritent pas le nom, dont la faiblesse se couvrait du voile de

¹¹ Le peuple est ici décrit comme un spectateur assoiffé de sang, une masse ignorante et conformiste avide des spectacles sanglants offerts par les exécutions publiques. C'est à cette tragédie dégradée qui « court les rues » que ce public veut assister, tragédie qui a remplacé celle, noble et édifiante, que l'on jouait au théâtre. On est donc bien loin de la vision idéalisée et valorisante du peuple qui caractérise la première idéologie révolutionnaire. Au lieu d'émanciper le peuple, la Révolution, trahie par les ennemis de Madame Roland, l'a corrompu et *férocisé*.

¹² Allusion à un célèbre discours de Vergniaud, prononcé le 31 décembre 1792.

¹³ Madame Roland est en effet mise en accusation au même titre que son mari et les autres Girondins, dont elle est considérée comme une dangereuse idéologue.

¹⁴ Il ne faut certainement pas associer l'idéologie de Madame Roland à celle des contre-révolutionnaires: la mémorialiste restera jusqu'au bout fidèle au sentiment patriotique révolutionnaire et hostile aux puissances étrangères partisans de la tyrannie. Ce sont les Montagnards qui sont passés, selon Madame Roland, du côté de la tyrannie et du despotisme liberticide.

prudence et perdit les estimables *Vingt-deux*, ils auraient racheté leurs premières fautes de conduite; ils auraient provoqué, le 2 juin, par une opposition solennelle l'arrestation qu'ils viennent de souffrir¹⁵. Alors leur résistance éclairait les départements incertains ou craintifs, elle eût sauvé la République; s'ils eussent dû périr, c'eût été avec autant de gloire pour eux que d'utilité pour leur patrie.

Ils ont temporisé avec le crime, les lâches! Ils devaient tomber à leur tour, mais ils succombent honteusement sans être plaints de personne et sans autre perspective, dans la postérité, que son parfait mépris. Enfin, dans cette dernière circonstance, plutôt que d'obéir à leurs tyrans, de descendre à leur barre, de sortir de l'assemblée comme un timide troupeau que le boucher vient de marquer, pourquoi ne se faisaient-ils pas justice en tombant sur les monstres pour les anéantir, plutôt que d'en recevoir leur arrêt?

La Liberté! – Elle est pour les âmes fières qui méprisent la mort et savent à propos la donner. Elle n'est pas faite pour cette nation corrompue qui ne sort du lit de la débauche ou de la fange de la misère que pour s'abrutir dans la licence et rugir en se vautrant dans le sang qui ruisselle des échafauds! elle n'est pas faite pour ces faibles individus qui songent encore à conserver leurs jours lorsque la patrie est dans les larmes, que les guerres civiles la ravagent et que la destruction s'étend partout avec la peur.

Divinité, Être suprême, âme du monde, principe de ce que je sens de grand, de bon et d'heureux, toi dont je crois l'existence parce qu'il faut bien que j'émane de quelque chose de meilleur que ce que je vois¹⁶, je vais me réunir à ton essence!

J'invoque le zèle de ceux à qui je fus chère pour cette *bonne* dont la rare fidélité est le plus touchant modèle en ce genre¹⁷! Excellent fille! combien, depuis treize ans, son attachement pour moi lui a fait verser de pleurs!

¹⁵ Madame Roland fait ici référence aux soixante-quatorze signataires des protestations des 6 et 10 juin 1793 contre l'attentat du 2 juin. Ces soixante-quatorze protestataires se sont montrés trop timides, selon la mémorialiste, le jour du 2 juin, et n'ont pas réussi à défendre les vingt-deux députés girondins décrétés d'arrestation. Leur manque de fermeté et de courage ne les a pas sauvés, car ils sont mis en arrestation le 3 octobre. C'est à la suite de cet épisode que Madame Roland décide d'écrire son testament.

¹⁶ La religion de Madame Roland est ce déisme inscrit dans la philosophie des Lumières dont procède le culte de l'Être suprême de l'époque révolutionnaire. L'Être suprême invoqué par la mémorialiste incarne ici une religion naturelle et une pureté originelle trahies, souillées et violées par les Montagnards, qui ont détourné la Révolution des hauts et purs idéaux qui l'avaient engendrée.

¹⁷ Madame Roland parle ici de sa bonne Fleury, à laquelle elle adressera aussi une lettre d'adieu le 18 octobre.

Combien de chagrins secrets, partagés en silence, et dont ses soins attendrissants m'apprenaient seuls qu'elle s'apercevait! Quelle activité dans mes maux! Quel généreux dévouement dans mes malheurs! – Si les chimères de la métempsychose avaient quelque réalité, si nos vœux influaient sur ses métamorphoses, je voudrais revenir sous une autre forme pour soigner à mon tour et consoler la vieillesse de cette sensible et digne créature! Ô mes amis! acquittez ma dette envers elle; c'est le plus doux tribut que vous puissiez payer à ma mémoire.

Quant à mes effets, je trouve, dans ma résolution, l'avantage de les assurer à qui il appartient¹⁸; ils passent à ma fille qui, lors même que l'on s'emparerait de la fortune de son père, aurait droit de réclamer tout ce qui m'est propre et qui se trouve sous les scellés; elle répéterait¹⁹ en outre douze mille livres que j'ai apportées en dot, ce dont fait foi le contrat de mariage, passé chez Durand, notaire de Paris, place Dauphine, en février 1780. Plus, une terre, un petit bois et un pré, achetés par moi, suivant la faculté que m'en donnait le droit écrit d'après lequel j'étais mariée, des fonds provenant de divers objets de mon chef, héritage et remboursement constatés comme il est dit au contrat passé chez Dufresnoi, notaire, rue Vivienne, en 1791, et par un acte qui est double dans mon appartement à Thézée et à Villefranche; le tout montant à treize ou quatorze mille livres.

J'ai d'ailleurs un millier d'écus en papier, qui seront indiqués; je désire que sur cette somme on achète à ma fille la harpe dont elle se sert²⁰, et que je tiens à loyer de Koliker, luthier, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés; c'est un honnête homme avec qui l'on peut s'arranger, et qui diminuera peut-être quelque chose des *cent écus*, prix qu'il m'avait annoncé. Dans tous les cas, j'aime mieux qu'on les emploie ainsi que de les garder en nature. Les vertus sont les premiers trésors, mais les talents font partie de leur bon emploi. On ne sait pas combien, dans la solitude et le malheur, la musique procure d'adoucissements, ni de combien de séductions elle peut sauver

¹⁸ Sa résolution de se donner la mort avant d'être formellement condamnée devait éviter à Madame Roland la confiscation de ses biens.

¹⁹ Le verbe « répéter » est ici utilisé dans son sens étymologique de « récupérer », « atteindre », du latin « repetere ».

²⁰ Les détails concrets confèrent à ce testament une dimension matérielle qui renforce la puissance tragique du discours moral et idéologique de la mémorialiste. L'intime et l'infime se confondent au politique et à l'essentiel dans une parole testamentaire qui se fait dernier souffle du corps et de l'esprit, dernier geste à la fois banal, quotidien et historique, exemplaire, grandiose.

dans la prospérité²¹. Que la maîtresse de harpe soit continuée encore quelques mois ; alors, si l'on ne peut aller plus avant, la petite, en employant bien son temps, en saura assez pour s'amuser. Il y a sous les scellés un excellent *piano*, acheté de mes économies et dont en conséquence la quittance est en mon nom, comme on verra dans les papiers ; il ne faudrait pas manquer de le réclamer. Quant au dessin, ce doit être l'objet essentiel et vers lequel il faut tourner l'application, l'étude et les soins.

J'ai trouvé moyen de faire écrire à son oncle et parrain et j'espère qu'il prendra des arrangements, s'il est libre, pour assurer ce qui lui appartient à mon enfant. Dans ce cas ma fille, n'étant point au dépourvu, devra procurer un sort à sa bonne, et c'est ce que je prie ses conducteurs de veiller et de déterminer.

Mes vénérables parents *Besnard*²², rue et île Saint-Louis, ont confié à mon mari des fonds dont nous leur faisons la rente ; il est possible qu'ils ignorent les formalités à remplir pour constater leur créance ; il faudrait éclairer là-dessus ces respectables vieillards. Il faudrait aussi qu'ils vissent quelquefois leur arrière-petite-nièce, qui leur tient lieu d'enfant, et sur laquelle vont reposer toutes leurs espérances.

Je n'ai jamais eu de bijoux, mais je possède deux bagues de très médiocre valeur, qui me viennent de mon père ; je les destine, comme souvenirs, l'émeraude au père adoptif de ma fille²³, et l'autre à mon ami Bosc²⁴.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dernièrement exprimé à la femme généreuse qui veut bien me remplacer auprès de mon enfant ; le service qu'elle et son époux me rendent inspire un sentiment qui s'emporte au delà du tombeau et qui n'a point d'expression en ce monde.

Que ma dernière lettre à ma fille fixe son attention sur l'objet qui paraît devoir être son travail essentiel, et que le souvenir de sa mère l'attache à jamais aux vertus qui consolent de tout.

Adieu, mon enfant, mon époux, ma bonne, mes amis ; adieu, soleil dont les rayons brillants portaient la sérénité dans mon âme comme ils la rappelaient dans les cieus ; adieu, campagnes solitaires dont le spectacle m'a si

²¹ Testament matériel et testament moral trouvent ici une articulation et une superposition emblématiques de la double valeur, factuelle et spirituelle, de ce texte.

²² Grand-oncle et grand-tante de la mémorialiste.

²³ Jacques-Antoine Creuzé-Latouche (1749-1800), économiste et homme politique proche de Roland, mais qui réussit à se tenir en dehors des luttes des partis.

²⁴ Louis-Augustin Bosc d'Antic (1759-1828). Voir ci-dessus, note n° 8. C'est lui qui recueille et sauve les écrits de Madame Roland et qui les fait connaître en proposant une première édition des *Mémoires* en 1795.

souvent émue ; et vous, rustiques habitants de Thézée, qui bénissiez ma présence, dont j'essuyais les sueurs, adoucissais la misère et soignais les maladies ; adieu, cabinets paisibles où j'ai nourri mon esprit de la vérité, captivé mon imagination par l'étude, et appris dans le silence de la méditation à commander mes sens et mépriser la vanité.

Adieu... Non, c'est de toi seul que je ne me sépare point ; quitter la terre, c'est nous rapprocher²⁵.



Les Girondins, [s. n.], Lyon, Bernasconi aîné édit., Cours de Brosse, 12 ; à Wissembourg (Alsace), Lith. F. C. Wentzel [ca. 1875].

²⁵ Les derniers mots de Madame Roland sont encore adressés à son amant Buzot. Il est intéressant d'observer que Bosc, dans la première édition des *Mémoires*, avait supprimé ces deux lignes ainsi que bien d'autres passages, dans le souci de moraliser et rendre exemplaire la conduite de son amie.